



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	44
Votants par procuration	12
Absents	25
Total des votes	50

8.8

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 septembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme GLEMOT, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. LEBOUCHER, M. FOUCOURT, M. AUBER

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME GILBERT A M. FOUCOURT, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BONVOISIN A M. DOUYERE, MME DUONG A M. LAMY, MME ROSA A M. CANTELOUP, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLEE A M. TIHY, M. SENINCK A MME GLEMOT, MME BOURNISIEEN A M. BLAS

ÉLUS ABSENTS ET EXCUSES :

M. GIRARD, MME GILBERT, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. BARRE, MME ROSA, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME QUESNEY, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, MME BINET, M. SENINCK, MME BOURNISIEEN, M. BAPTIST, M. RABEL, M. FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. BESSART, MME VANBESIEEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, MME QUEVAL, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, M. SIMON, MME POTTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEAUDOUIN

N°DEL_0120_2025 Dossier territoires engagés pour la nature

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Cet objectif se traduit par la parution, en juillet 2018, du Plan biodiversité « Biodiversité, tous vivants ! », visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » (TEN) est une action territorialisée du Plan biodiversité. Elle constitue le volet « collectivités locales » de la SNB.

Le dispositif constitue également le niveau d'engagement des collectivités au titre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie 2030.

« Territoires engagés pour la nature » vise à reconnaître, accompagner et valoriser des collectivités volontaires pour mettre en œuvre un plan d'actions à 3 ans en faveur de la biodiversité.

En reconnaissant des collectivités « Territoires engagés pour la nature », il s'agit de faire naître une dynamique de prise en compte de la biodiversité dans les projets des territoires et de donner envie à d'autres collectivités de s'engager dans des actions.

Issu d'orientations partagées au niveau national, « Territoires engagés pour la nature » se décline dans les régions sous la gouvernance d'un collectif régional. En Normandie, celui-ci est constitué de la

Région Normandie, chef de file en matière de biodiversité, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'État (représenté par la DREAL Normandie), les Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, et l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)

La CCPAVR souhaite candidater au dispositif TEN, et dans ce cadre, s'engage si elle est retenue à réaliser sous 3 ans un plan d'actions en faveur de la biodiversité. Celui-ci s'exprimera par la mise en œuvre a minima d'une action dans chacune des quatre thématiques suivantes :

- Thématique Connaissance : Inventaire des arbres remarquables
- Thématique Biodiversité locale : Renaturons les entreprises et les établissements scolaires
- Thématique Gestion du territoire : Restauration des réseaux de mares, de haies et création passage à faune
- Thématique Éducation citoyenne : Journée mondiale des zones humides

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

CONSIDÉRANT que l'initiative « Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un dispositif constituant un engagement de la CCPAVR au titre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, Normandie 2030.

CONSIDÉRANT que ce projet est en parfaite adéquation avec le projet de trame verte bleue et noire à l'échelle du territoire. Le plan d'action du dossier TEN pourra être décliné au travers de la programmation du projet de restauration de réseaux de mares et de haies ainsi que le passage à faune élaboré sur les 3 prochaines années 2026, 2027 et 2028.

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** la candidature de la CCPAVR à la démarche Territoires engagés pour la nature
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents inhérent à cette démarche,

Pont-Audemer, le 29 septembre 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL